

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 24 juillet 2020

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 20 juin 2020, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 14	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN
<u>Votants :</u> 15	<u>Représentés :</u> Muriel SAIZ
	<u>Excusés :</u>
	<u>Absents :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Olivier CHARTON

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2020**

Un projet de compte rendu a été transmis par mail. Les élus valident le compte rendu à l'unanimité.

➤ **Droit à la formation des élus (budget, orientations)**

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

L'organe délibérant doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur le droit à formation des élus locaux et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils s'accumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année.

Les frais de formation comprennent les frais de déplacement (les frais de transport et de restauration) et les frais d'enseignement.

Les élus votent à l'unanimité pour que le montant des dépenses de formation des élus soit égal à 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune.

Une formation sur la thématique de la démocratie citoyenne (techniques de gestion participative des habitants) intéresserait particulièrement les élus.

➤ **Eclairage public : extinction de l'éclairage public la nuit**

Par délibération, il est proposé que les élus actent l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Un débat s'engage : faut-il faire une différenciation par hameaux ? Faut-il éteindre l'éclairage public plus tôt l'été pour profiter du ciel étoilé ?

Les élus votent à l'unanimité pour le choix suivant :
Extinction automatique de l'éclairage public selon les modalités suivantes :
Juin, juillet, août : 23 h 00- 05 h 00.
Autres mois de l'année : 22 h 00 – 06 h 00.

➤ **CUMA DU VENTALON section minipelle : réduction des parts de la mairie**

La commune dispose actuellement de 276 parts sociales dans la section minipelle de la CUMA DU VENTALON.

Camille LECAT explique que la section minipelle de la CUMA a reçu une demande d'adhésion d'un nouvel associé qui prendrait 55 parts. Il est proposé que la commune diminue ses parts (- 36 parts) afin de permettre de dégager des parts pour ce nouvel associé, sachant que Mme Emilie MERMET-BOUVIER va également réduire ses parts. Cette réduction du nombre de parts entraînera une réduction de la participation aux frais de la section par la commune.

Il est précisé que la commune ne fait pas actuellement toutes ses heures de minipelle par manque de temps des employés communaux.

Camille LECAT et Daniel MATHIEU précisent que la section minipelle réfléchit à l'idée de proposer un chauffeur associé à la pelle.

Les élus votent à l'unanimité pour la réduction des parts de la mairie dans la section minipelle.

➤ **Biens sans maître : convention avec la SAFER**

Loïc JEANJEAN présente le sujet. Il est proposé de signer une convention avec la SAFER et le cabinet d'études FCA – Les clés foncières dans le cadre du recensement des biens sans maître sur le territoire communal, afin de pouvoir par la suite procéder à leur éventuelle acquisition.

Les immeubles dont les propriétaires sont décédés depuis plus de trente ans sans que la succession n'ait été réglée depuis lors, ainsi que les biens non bâtis sans propriétaire connu pour lesquels la taxe foncière sur le non bâti n'a pas été acquittée ou l'a été par un tiers depuis plus de trois ans et les immeubles bâtis sans propriétaire connu pour lesquels la taxe foncière sur le bâti n'a pas été acquittée ou l'a été par un tiers depuis plus de trois ans peuvent potentiellement être reconnus comme biens sans maître et peuvent être appréhendés par la commune, conformément à la loi 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales et l'ordonnance 2006-4-21 JORT du 26 avril 2006.

Les services des impôts ne font pas parvenir à la commune la liste de ses biens sans maître, alors que cela devrait être le cas annuellement, ou indiquent un état à néant. La SAFER propose une prestation d'identification, d'inventaire et de cartographie des biens sans maître de la commune, par le biais de la signature d'une convention. Le coût de la prestation s'élève à 1500 € HT, avec une subvention possible du Département à hauteur de 50 %. La SAFER aurait identifier 26 ha de biens sans maître sur notre commune. Par la suite le conseil municipal peut décider de lancer une procédure d'intégration ou non de ces biens au patrimoine privé communal à moindre coût selon l'intérêt que peut représenter chacun d'entre eux pour les projets locaux. La SAFER sera alors chargée de faire une évaluation de la valeur vénale des biens identifiés. FCA rédigera ensuite l'ensemble des pièces administratives nécessaire à la procédure et pourra rédiger à l'issue de celle-ci les actes authentiques en la forme administrative.

Cela coûtera environ 500 € par compte propriétaire.

Cela devrait aussi permettre d'inciter des propriétaires privés à ne pas laisser dépérir leurs biens. Certains élus font remarquer qu'il est anormal de devoir payer pour identifier les biens sans maître de la commune. Néanmoins l'aide de la SAFER devrait permettre d'avancer sur ce dossier.

Les élus votent pour la signature de cette convention avec la SAFER relative aux biens sans maître, avec 1 abstention et 14 voix pour.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2019 (budget principal, AEP et caisse des écoles) et affectation des résultats**

Les comptes administratifs 2019 de la commune de VENTALON EN CEVENNES sont soumis aux élus pour approbation (comptes administratifs du budget principal, du budget AEP et de la caisse des écoles).

Compte administratif 2019 du budget AEP :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57 398.40		1 032.05		58 430.45
Opérations exercice	33 481.06	17 921.00	26 532.23	34 345.15	60 013.29	52 266.15
Total	33 481.06	75 319.40	26 532.23	35 377.20	60 013.29	110 696.60
Résultat de clôture		41 838.34		8 844.97		50 683.31
Restes à réaliser						
Total cumulé		41 838.34		8 844.97		50 683.31
Résultat définitif		41 838.34		8 844.97		50 683.31

Compte administratif 2019 du budget Caisse des Ecoles :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.75		22.76		24.51
Opérations exercice			72 074.17	72 660.42	72 074.17	72 660.42
Total		1.75	72 074.17	72 683.18	72 074.17	72 684.93
Résultat de clôture		1.75		609.01		610.76
Restes à réaliser						
Total cumulé		1.75		609.01		610.76
Résultat définitif		1.75		609.01		610.76

Compte administratif 2019 du Budget Principal de la commune :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		59 941.39	37 904.82		37 904.82	59 941.39
Opérations exercice	311 800.14	244 518.59	426 638.73	477 401.98	738 438.87	721 920.57
Total	311 800.14	304 459.98	464 543.55	477 401.98	776 343.69	781 861.96
Résultat de clôture	7 340.15			12 858.43		5 518.27
Restes à réaliser						
Total cumulé	7 340.15			12 858.43		5 518.27
Résultat définitif	7 340.15			12 858.43		5 518.27

Les élus sont également invités à voter l'affectation des résultats 2019.

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente les comptes administratifs 2019. Il est précisé que Camille LECAT, maire en exercice en 2019, ne prendra pas part au vote des comptes administratifs.

Départ de Camille LECAT à 18h30.

Les élus approuvent à l'unanimité les 3 budgets, sachant que la procuration de Camille LECAT n'est pas prise en compte pour ce vote.

Les affectations de résultats proposées sont votées à l'unanimité pour les 3 budgets.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2019 (budget principal, AEP et caisse des écoles)**

Les comptes de gestion 2019 de la commune, établis par la Trésorerie du COLLET DE DEZE, sont en concordance avec les comptes administratifs. Les élus sont donc invités à ratifier les comptes de gestion 2019.

Les élus approuvent les comptes de gestion des 3 budgets (budget principal, AEP et caisse des écoles) à l'unanimité.

➤ **Vote des budgets primitifs 2020 (budget principal, AEP et caisse des écoles)**

Lors de la séance, les projets des budgets 2020 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (budget principal, budget AEP et caisse des écoles) sont présentés aux élus qui sont invités à voter les budgets 2020 de la commune.

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente les projets de budgets primitifs 2020, suite aux réunions de préparation budgétaire qui ont été effectuées avec Hervé PELLECUER, conseiller délégué au budget.

Ce budget est très particulier pour plusieurs raisons : établi en pleine crise sanitaire, ce premier budget de la nouvelle équipe municipale est voté fin juillet compte tenu des délais accordés par l'Etat dans le cadre de la crise de la covid-19, donc avec déjà un demi-exercice budgétaire écoulé.

Il est proposé aux élus un budget pragmatique, sur lequel ne figurent que les projets que la commune est susceptible de finir ou d'entreprendre sur la fin de l'année, tout en tenant compte des difficultés budgétaires.

Un point est fait sur le niveau d'endettement de la commune qui est important et qu'il conviendra de surveiller. En effet la commune a dépassé le seuil de vigilance fixé par la Direction Générale des Finances Publiques en terme d'endettement.

Concernant les opérations d'investissement, César VERDIER propose de rajouter une opération « Habitat léger ». Cela sera chose faite, avec un budget prévisionnel de 1500 €.

Des ventes de bois issus de la forêt communale du Crespin devraient permettre de dégager des capacités d'autofinancement pour la commune, et permettre ainsi d'investir sans endetter davantage la commune.

Le budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses (fonctionnement + investissement) comme suit :

949 429,16 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 488 362 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 488 362 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 461 067,16 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 461 067,16 €

Le budget de la caisse des écoles s'équilibre en recettes et en dépenses (fonctionnement + investissement) comme suit :

83 889,75 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 83 888 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 83 888 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1,75 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 1,75 €

Le budget AEP s'équilibre en recettes et en dépenses (fonctionnement + investissement) comme suit :

113 319,31 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 39 162,97 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 39 162,97 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 74 156,34 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 74 156,34 €

Les élus votent à l'unanimité pour les 3 projets de budgets primitifs présentés (budget principal, AEP, caisse des écoles).

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il fait également le point sur les élections qui ont eu lieu à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, avec l'élection de M. Michel REYDON comme nouveau président de la CCCML.

Il évoque également les travaux de sécurité routière à l'Espinassas : des bornes béton ont été posées provisoirement, ainsi que des panneaux d'interdiction de stationner et de demande de ralentissement pour manifestation, afin de sécuriser la zone, compte tenu de la forte affluence de piétons l'été aux abords de la RD 35.

Pierre-Emmanuel DAUTRY relate ensuite la réunion territoriale organisée par Sophie PANTEL.

Il fait aussi le point sur les démarches qu'il a entrepris auprès d'ORANGE et de tous les responsables lozériens (Sénatrice, Député, Présidente du Département...) afin de régler les problèmes de téléphonie fixe que rencontrent de nombreux habitants de la commune. ORANGE s'est engagé à intervenir. Les habitants sont invités à signaler par mail à la commune les problèmes de téléphonie fixe qu'ils rencontrent afin que la commune puisse continuer son intervention active dans ce domaine.

➤ **Questions diverses**

- **Réunion châtaigneraies - SAFER**

Loïc JEANJEAN et Daniel MATHIEU relatent la réunion organisée à l'Espinassas avec la SAFER concernant le diagnostic des châtaigneraies communales. Notre commune deviendrait une commune-test pour le repérage de châtaigneraies à l'abandon et qui pourraient être revitalisées. La problématique du foncier a été abordée. La SAFER est en train de dresser une cartographie de ces châtaigneraies situées notamment autour du Cros, à Vimouches, autour du ruisseau de Trappes. Cette démarche intéressante est à suivre.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h. 25.